



Réunion de la Commission de Suivi de Site du Calais 7 décembre 2023 Sous-Préfecture de Calais

Projet de compte-rendu

PARTICIPANTS :

- **Collège "Administration de l'État"**
Mme DEPREZ-BOUDIER, Sous-Préfète de Calais
Mme BAYART, UD du Littoral DREAL
Mme BÉNARD, Sous-Préfecture de Calais
M. PACAULT, UD du Littoral DREAL
- **Collège "Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale"**
Mme BOUROVA, Mairie de Calais
Mme DUFFY, Grand Calais Terres et Mers
M. MIGNONET, Président CSS
M. WIERRE, Mairie de Coulogne
M. LOEUILLEUX, Maire de Coulogne
- **Collège "Exploitants"**
Mme LALANDE, INTEROR
M. WAROQUEAUX, INTEROR
M. ANQUEZ, MANDACTION, représentant Maître ROUHIER, liquidateur de la société SYNTHEXIM
- **Collège "Personnalités Qualifiées"**
M. ALLOUCHERIE, SDIS
M. BERTIN, SDIS
M. DEGROOTE, SDIS
- **Collège « Experts »**

M. CHARAVEL, CCI littorale
M. DELATTRE, EACM
M. DHENIN, ADEME
M. LECLERCQ, Union locale CFTC
M. LEPENNE, DDTM 62
M. LHIRONDELLE, Union Locale CGT
Mme MAES, EACM
M. SALINGUE, Union Locale CGT
M. SELINGUE, DIR NORD
M. BLANPAIN, CIS CALAIS

- **Secrétariat**

M. LEFRANCOIS, SPPPI Côte d'Opale – Flandre
Mme MACKE, SPPPI Côte d'Opale – Flandre

EXCUSÉS :

M. DEPUYDT, UD du Littoral DREAL
Mme GUILLEMOT RIOU, DDETS 62
M. HAMY, Maire de Coquelles
M. LOQUET, Maire d'ARDRES
M. CARUSO, SDIS
M. BOGAERT, ADEME

ORDRE DU JOUR :

- Validation des projets de comptes-rendus des réunions du 1er juin 2022 et du 9 octobre 2023
- Présentation du bilan de la DREAL 2022
- Présentation du bilan 2022 INTEROR
- Point sur l'avancement des aménagements sur le pourtour des sites
- Plan Particulier d'Intervention
- Point sur l'avancée de la mise en sécurité du site SYNTHEXIM

En préambule, Mme la Sous-Préfète, excuse Monsieur ROUHIER en charge de la liquidation du site Synyhexim, qui est représenté par Monsieur ANQUEZ. Elle remercie particulièrement l'ADEME d'être présente. Cette dernière réalisera un point d'étape sur la mise en sécurité du site Synthexim. Ensuite, elle salue les services de secours. Enfin elle passe la parole à Monsieur MIGNONET en sa qualité de président.

1. Validation des projets de comptes-rendus des réunions du 1er juin 2022 et du 9 octobre 2023

M. MIGNONET remercie tous les participants, il précise que l'ensemble des participants ont été destinataires des comptes-rendus des 2 précédentes réunions.

Il demande s'ils ont des questions sur ce projet de compte rendu du 1^{er} juin 2022 et du 9 octobre dernier. Il n'y a pas de remarques ceux-ci sont donc validés.

2. Présentation du bilan de la DREAL 2022

M. PACAULT prend la parole, il précise que la CSS intervient tardivement dans l'année, mais l'objectif est de présenter le bilan de l'année N-1 et le programme de l'année N même s'il est quasiment fini.

[Présentation Bilan DREAL 2022](#)

Ensuite Mme BAYART prend la parole pour présenter le bilan des inspections réalisées sur le site INTEROR au titre de l'année 2022.

[Présentation inspection Interor CALAIS DREAL 2022](#)

Mme LALANDE apporte des précisions sur l'inspection du 24 octobre 2022. Elle précise que tant que les discussions n'ont pas été closes avec la DREAL et qu'une réponse satisfaisante n'ait été apportée, l'installation concernée n'a pas été exploitée. Désormais, les choses sont rentrées dans l'ordre.

3. Présentation du bilan 2022 INTEROR

M. MIGNONET propose de poursuivre sur la présentation du bilan INTEROR 2022 par Mme LALANDE d'INTEROR.

[Présentation Bilan INTEROR 2022 par INTEROR](#)

M. WAROQUEAUX intervient dans la présentation pour faire remarquer qu'il a créé un poste qui a pour intitulé : « ingénieur utilité et maîtrise d'énergie », un poste qui n'existait pas et qui est devenu opérationnel au titre de l'année 2023.

M. WAROQUEAUX précise également que concernant le projet de bâtiment de stockage, celui-ci est aujourd'hui construit et quasiment opérationnel.

M. MIGNONET demande si le projet du nouveau bâtiment « DUNOPALE » implique de nouveaux produits à venir ?

Mme LALANDE répond que c'est pour déplacer des produits existants et libérer de la place.

M. MIGNONET remercie INTEROR pour la présentation et demande s'il y a des questions.

M. LHIRONDELLE, Union Locale CGT demande à M.WAROQUEAUX de manière anticipée s'il souhaite communiquer le bilan de l'année prochaine sur le nombre d'embauches et pour l'année 2023.

M. WAROQUEAUX répond que lors de son arrivée à INTEROR début 2021, ils étaient 142 et à ce jour 163 soit 20 recrutements supplémentaires hors stagiaires, alternants, contrats aidés donc 30 recrutements en plus au total sans compter le nouveau bâtiment qui prévoit 30 employés supplémentaires.

M. MIGNONET précise que les alternants d'aujourd'hui sont des futurs cadres de demain d'INTEROR.

M. MIGNONET interroge Mme LALANDE concernant les exercices : les sapeurs-pompiers y sont-ils associés ?

Mme LALANDE répond que dans la mesure du possible oui.

Le SDIS intervient également pour préciser que le site d'INTEROR leur sert également de site de manœuvre, notamment pour l'unité risque technologique, ils y sont encore intervenus l'an dernier. Ils ont appris beaucoup notamment sur le dispositif de brome et de neutralisation du brome en en cas d'événement.

Le SDIS s'est même interrogé sur le fait qu'INTEROR disposait de quantités de brome plus importantes que d'autres entreprises et avait des scénarios qui avaient des périmètres d'exclusion plus petits. Ainsi cela pouvait porter à confusion et avait conduit à envisager une erreur de scénario. Cependant les échanges avec la DREAL ont permis de comprendre qu'il fallait avant tout prendre en considération la manière de contenir et la manière de diffuser les flaques et il en est ressorti qu'il n'y a pas que la quantité de produits qui dimensionne l'évènement.

M. PACAULT intervient en précisant que sur un scénario de brome, le paramètre dimensionnement, est la taille de la rétention. C'est la surface de flaque qui s'évapore, qui va principalement dimensionner la taille du nuage.

Le SDIS a aussi réalisé l'exercice PPI (03 mai 2022) avec la sous-préfecture, ce qui leur a permis de remettre à jour leurs plans, notamment les plans d'itinéraire, les périmètres d'exclusion, etc.

Certes la connaissance du site n'est jamais suffisante parce qu'on peut toujours progresser, mais en tout cas, le SDIS considère que c'est un site bien connu avec lequel ils entretiennent de très bonnes relations.

M. MIGNONET précise que l'on peut se réjouir d'une entreprise qui se développe. Il ajoute qu'il est toujours sympathique de voir que même dans l'industrie chimique, on peut être éco-responsable et continuer de progresser et de faire avancer le sujet de l'environnement, comme quoi cela n'est pas contradictoire.

4. Point sur l'avancement des aménagements sur le pourtour des sites

M. MIGNONET passe au point suivant relatif aux projets d'aménagement autour des sites. A sa connaissance, il n'y a pas de projet sur ce périmètre.

5. Plan Particulier d'Intervention (PPI)

M. LEFRANCOIS poursuit en présentant le PPI. Le PPI du site INTEROR date d'octobre 2019. La réglementation prévoit sa révision pour l'actualiser au besoin en fonction des évolutions que les sites peuvent connaître. Par ailleurs, d'autres paramètres peuvent conduire à l'évolution du PPI. Cela a été évoqué dans les présentations qui ont été faites, il y a eu un exercice le 3 mai 2022 justement pour que chacune des parties prenantes puisse mettre en œuvre le PPI et faire le RETEX des évolutions qui seraient nécessaires dans le cadre des scénarios qui ont été identifiés. Une réunion a eu lieu au mois de septembre de cette année où le RETEX a été fait et va conduire à l'évolution et à l'amendement du PPI. Ainsi il y aura un nouveau PPI sûrement l'année prochaine mais sans grande modification compte tenu de l'absence d'évolution majeure, puisque le scénario majorant est celui du brome et qu'il n'y a pas d'évolution dans ce domaine. Ce sont plutôt des ajustements. Aucun complément ou demande particulière n'est fait en séance.

6. Point sur l'avancée de la mise en sécurité du site SYNTHEXIM

Mme la Sous-Préfète reprend la parole pour aborder le sujet de Synthexim.

Il y a deux mois, Mme la Sous-Préfète avait souhaité faire un point d'étape sur Synthexim pour communiquer les dernières informations.

Mme la Sous-Préfète rappelle en préambule, être dans un cadre qui est relatif à la mise en sécurité du site. Les informations seront donc relatives à la sécurité, à l'état des lieux en termes de sécurité du site. Ce qui concerne le volet social ou la vie de l'entreprise ne sera pas traité dans cette instance.

Elle rappelle que l'entreprise n'existe plus en tant qu'élément « de production » mais a toujours son entité juridique jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et donc elle doit répondre à un certain nombre d'obligations en termes de sécurité. C'est la raison pour laquelle il y a ce point d'étape sur le sujet.

Mme la Sous-Préfète souhaite remercier l'ensemble des forces de secours qui sont intervenues et qui vont continuer à intervenir sur le site, elle remercie également l'ADEME, mais tient particulièrement à remercier le SDIS dans le contexte particulier dans lequel s'est déroulée l'intervention de neutralisation du brome. Il a fallu faire un choix, celui de

maintenir les opérations de mise en sécurité du site alors même que le territoire était dans des conditions d'usage difficiles totalement hors norme avec les inondations.

La disponibilité des équipes était loin d'être évidente et vraiment, Mme la Sous-Préfète tenait véritablement à les remercier parce qu'ils ont su être présents sur 2 fronts et maintenir cette opération de mise en sécurité, qu'il paraissait absolument essentiel de pouvoir poursuivre. Il faut préciser que techniquement c'est une prouesse. L'opération s'est déroulée et continuera à se dérouler de manière la plus sécurisée et la moins perturbante possible. Elle remercie à nouveau vivement l'ADEME, les équipes de techniciens qui sont intervenus, le SDIS, sans lesquels l'opération n'aurait pas pu être menée.

Présentation de l'ADEME

M. DHENIN prend la parole à travers la première diapositive pour résumer ce qui avait été dit durant la précédente CSS. Pour rappel, l'ADEME intervient de manière bien précise lorsqu'elle est sollicitée par un arrêté préfectoral (AP) signé, dans le présent cas par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais. Il s'agit donc d'un AP de travaux d'office qui a été signé le 12 septembre dernier et qui concerne la gestion de trois déchets et avec une quatrième action permettant la finalisation de l'inventaire et la sécurisation du stock à l'extérieur.

Concernant la gestion des déchets, la problématique du stock d'amphétamines a été gérée le 27 septembre dernier à travers la destruction de ces derniers par incinération.

L'étape qui suivait était la gestion du brome, qui est en cours de finalisation. Dès le 29 septembre, l'ADEME a engagé une opération permettant de sécuriser la cuve qui contenait les 386 kilos de brome. Si toutefois il y avait eu une fuite, cela aurait permis de contenir les vapeurs émises.

Concernant le cyanure de sodium, il y a une opération de maintenance et de veille permettant de maintenir les rétentions qui accueillent ces capacités à sec qui est en œuvre depuis le 20 septembre dernier.

Pour résumer, la première étape avant de lancer l'opération de gestion du brome était la sécurisation du caisson qui accueille la cuve. La deuxième étape était celle liée à la gestion du brome dont la solution retenue a été une neutralisation sur le site permettant de faciliter l'opération de transport et de l'élimination. L'opération a démarré le 27 novembre avec une fin prévisionnelle courant de la semaine du 11 décembre pour le repli du chantier.

Parallèlement et en amont des opérations d'extraction, une tente de confinement a été adossée pour accueillir les opérations de prétraitement.

L'ADEME a également mis en place un renforcement au niveau du système de reprise des eaux pluviales et des eaux usées du site en prévision d'un potentiel accident permettant de confiner les eaux chargées en brome. Ce travail a été mené avec l'appui du SDIS.

L'opération d'extraction du brome s'est finalisée le 5 décembre 2023. Depuis le 6 décembre après-midi, l'ADEME est sur des opérations de nettoyage et repli du dispositif qui a été mis en place.

Le déchet qui a été constitué suite à cette opération de prétraitement sera géré d'ici la fin de semaine du 4 décembre et un potentiel reliquat en fonction de la place disponible dans le camion d'évacuation sera géré le 12 décembre 2023.

Concernant le cyanure, l'opération de vidange manuelle des rétentions a été automatisée fin octobre. L'étape d'évacuation du cyanure est annoncée pour le 18 décembre sur une période de 4 semaines opérationnelles. L'entreprise n'interviendra pas durant la semaine 52 pour diverses raisons et notamment pour garder ses effectifs vis-à-vis des astreintes avec un redémarrage des opérations début janvier.

Une réunion, est prévue ces prochains jours avec le SDIS pour qu'il puisse avoir un regard critique vis-à-vis du potentiel complément de dispositif à mettre en œuvre et qu'il puisse également accompagner l'ADEME durant les phases jugées critiques.

L'évacuation du déchet se fait non pas à la fin de l'opération, mais en parallèle de cette phase de chantier qui durera 4 semaines. Pour conclure, le dernier aspect 2024 sera également l'occasion de poursuivre et d'accélérer sur la phase de sécurisation des stocks et la poursuite de l'inventaire.

Mme la Sous-Préfète remercie l'ADEME, et précise que durant toute la phase d'opération un dispositif de veille entre l'ADEME et la sous-préfecture a été mis en place, de manière à ce que tous les soirs un point sur l'avancement des opérations soit réalisé : comment les opérations se réalisaient, s'il y avait des difficultés à prendre en compte, s'il y avait des ajustements...

Ce dispositif de veille sera également mis en place pour le cyanure. Les mesures et expertises nécessaires qui ont été prises pour les mettre en œuvre ont finalement porté leurs fruits. Ce sont des opérations lourdes qui nécessitent de nombreux moyens, les avis des spécialistes et des experts, la définition des conditions les plus opportunes s'agissant de la mise en protection du site. Il n'a pas été nécessaire, ni de confiner, ni de procéder à une évacuation de la zone ce qui a été une bonne chose. Il aurait été extrêmement compliqué de dire aux populations de quitter leurs habitations pendant plusieurs jours. S'il avait fallu le faire, cela aurait été fait mais tout le travail de mise en sécurité et l'intervention du SDIS permettait de faire cette opération. Le sujet du brome est presque du passé avec sa neutralisation, maintenant il reste à sortir le déchet puis le cas du cyanure va suivre.

M. LOEUILLIEX tient à remercier l'ensemble des services de l'Etat, des services préfectoraux, l'ADEME et également le SDIS. En tant que maire de Coulogne, commune voisine du site calaisien de Synthexim, il est soucieux de la dangerosité du site et les administrés le sont tout autant. Il note qu'il y a eu peu de communication faite pour l'instant mais reconnaît qu'il s'agit surtout de ne pas alerter plus qu'il n'en faut les riverains. Il constate qu'un travail conséquent et efficace a été mené. Il s'interroge sur la façon de communiquer pour présenter la qualité du travail effectué et la situation du site au regard des avancées.

Mme la Sous-Préfète répond qu'ils ont pris le soin d'avertir les élus. L'opération de communication doit être maîtrisée, sobre et coordonnée. Elle pense qu'ils pourront la faire une fois que le cyanure aura été évacué pour expliquer que ces opérations-là sont soldées.

Une opération de communication sera faite en relation avec l'ADEME, le SDIS et puis l'ensemble des acteurs qui sont intervenus à destination des populations pour indiquer que les sujets du brome et du cyanure sont traités.

M. LHIRONDELLE demande ce qu'il en est des produits restants, puisque le brome et le cyanure représentent une infime partie de ce qui va rester sur le site avec des produits qui n'étaient pas clairement identifiés.

Mme la Sous-Préfète passe la parole à M. ANQUEZ. Celui-ci répond qu'un inventaire détaillé a été refait avec M. DELATTRE du cabinet EACM. A partir de cela, ils ont pu communiquer toutes les informations nécessaires à différents prestataires qui auront vocation à intervenir. Des devis ont été demandés (plusieurs relances par semaine).

Si le groupe continue ses règlements, des opérations pourront être menées, ce qui permettrait de dégager une somme entre 300 et 400 000 € allouée à un enlèvement de produits à la fin du premier trimestre 2024. Ce sont donc des fonds qui pourraient être alloués pour les zones AZ4, AZ6, AZ1 et AZ8. Ils ont les devis, maintenant il reste l'argent à récupérer pour donner le feu vert à la société qui interviendra sur site. Entre-temps, ils ont récupéré un peu d'argent qui a permis d'assurer le gardiennage et la sécurité du site, de faire face aussi à quelques dépenses imprévues et de valider un devis de l'ordre de 24 000 € relatif à la mise à niveau du poste de refoulement des eaux pluviales du site. La majeure partie des produits sur site est identifiée. Il reste pour certains une phase de recaractérisation qui sera nécessaire notamment pour la destruction.

Mme la Sous-Préfète remercie M. ANQUEZ pour le complément d'information et rappelle que la situation de Synthexim est suivie de très près par des réunions hebdomadaires et techniques pour suivre le site, suivre aussi les opérations.

Mme la Sous-Préfète demande d'affecter par priorité les sommes que le liquidateur récupère. Ils ont appris que la maison mère était « débitrice » d'un certain nombre de sommes non anodines. Elle demande donc au liquidateur d'affecter prioritairement ces sommes pour sortir les déchets, répondre et défendre les obligations de Synthexim en termes d'environnement.

M. LHIRONDELLE demande si c'est toujours l'entreprise BIRO qui est responsable de la sécurité sur le site, sachant que c'est une société qui n'a pas d'habilitation pour travailler sur des sites SEVESO seuil haut, y a-t-il un cahier des charges établi ? Quel coût cela représente ?

M. ANQUEZ répond que c'est toujours la société BIRO qui intervient pour le gardiennage et la sécurité. Concernant le coût cela représente mensuellement 40 000 €. Au niveau des missions et des tâches qu'effectuent les agents de sécurité, elles sont toujours les mêmes, d'autres tâches peuvent s'ajouter si une anomalie est repérée. L'agent de sécurité va intervenir si possible ou le SDIS le cas échéant, ou contacter un ancien salarié qui est repris par le groupe. Le groupe est dans l'accompagnement. Par exemple, ils vont reprendre quelques fûts qui sont situés dans une chambre froide. Ils mettent à disposition un ancien salarié qui est d'une aide précieuse sur le site. La société BIRO est celle qui est sur site depuis

des années, les agents connaissent donc les lieux, pour le moment il n'y a pas d'autres solutions que de continuer avec la société BIRO.

M. SALINGUE pose une question relative aux eaux pluviales du site et demande si celles-ci sont toujours analysées en sortie de pomperie. Il s'interroge aussi sur le coût financier des interventions qui se sont déroulées et se dérouleront sur le site.

Mme la Sous-Préfète remercie de cette intervention. Elle y voit plusieurs volets peut-être M. DHENIN pourra intervenir sur le brome et Mme la Sous-préfète évoquera directement la question financière. Elle explique que l'on demande à une entreprise SEVESO Seuil Haut de constituer des garanties. Ces garanties ont été constituées, elles ont été mobilisées par le préfet et elles ont été libérées. Avant de rechercher d'autres fonds qui pourraient être disponibles et qui aujourd'hui vont être mobilisés, notamment pour sortir des déchets, Mme la Sous-Préfète ajoute qu'ils ont pu faire appel aux garanties assurantielles justement pour pouvoir réaliser ces travaux. C'est dans ce cadre-là que l'ADEME se paiera sur les garanties qui ont ainsi été mobilisées.

Mme la Sous-Préfète passe la parole à M. DHENIN sur le brome, sur les opérations en elles-mêmes de sortie de traitement.

M. DHENIN rebondit sur la question de la sollicitation d'anciens salariés. Du côté de l'ADEME, il discute avec certains salariés mais ces personnes n'œuvrent pas sur les opérations. Concernant la gestion du Brome en tant que tel, quand ils ont constaté l'état du bâtiment D qui permettait auparavant la gestion et le travail avec comme réactif le Brome, le postulat de l'État a été clair, ils n'ont pas pris le risque de s'appuyer sur les utilités, sur les réacteurs, sur les lignes qui sont présents. C'est donc pour cette raison que dans la réflexion, ils ont souhaité être totalement autonomes pour avoir une bonne connaissance, une bonne maîtrise du matériel qui allait être mis en œuvre sur le site. Sans aborder de manière extrêmement précise les coûts sur cette opération, l'un des principaux coûts est la gestion hors site et le traitement de ce Brome et dans le présent cas du bromure de sodium. L'opération a été maîtrisée. Quelle qu'ait été la solution retenue (utilisation du matériel du site ou emploi d'un matériel dédié à l'opération) l'ADEME aurait dû faire face à des dépenses pour cette opération.

À travers les utilités du site ou à travers le dispositif, l'ADEME n'aurait pas pu s'exonérer, vis-à-vis de cette dépense.

M. LHIRONDELLE s'interroge sur le statut qu'ont les anciens salariés qui viennent en aide à l'ADEME, sont-ils consultants ?

M. ANQUEZ répond que les salariés qui sont en place sont des salariés qui ont été repris par le groupe AXYNTIS et sont mis à disposition, ce sont des salariés licenciés de Synthexim.

M. SALINGUE demande combien de salariés sont mis à disposition.

M. ANQUEZ répond qu'il y en a un qui est souvent mis à disposition, et un second qui peut également l'être. Pour revenir sur la question de conserver du personnel après la liquidation,

il explique que lorsqu'il y a une cessation d'activité, une liquidation judiciaire implique l'obligation de licencier le personnel.

M. LHIRONDELLE ajoute que selon lui au regard du coût annoncé de 40 000 € de gardiennage par mois, il aurait peut-être été judicieux de s'interroger sur ce que cela aurait coûté de conserver les salariés.

Mme la Sous-Préfète insiste sur le point que la priorité est de sécuriser le site.

N'ayant pas d'autres observations, ni de questions diverses sur d'autres sujets, Mme la Sous-Préfète souhaite refaire un point sur le site une fois que les opérations relative aux cyanures de sodium seront terminées de manière à ce qu'il y ait encore une vue d'ensemble sur les actions réalisées. Logiquement, dans le courant de la troisième semaine de janvier, ce sera un peu plus clair au moins sur cette première partie. Il y aura peut-être quelques visibilité complémentaires par rapport aux fonds et au paiement des dettes. Cela permettra de faire une mise à jour de l'état de sortie du site. Pour ne pas oublier la question de Monsieur le Maire de Coulogne, il faudra également faire le lien aussi avec la mairie de Calais ainsi qu'avec les services de l'État pour qu'il y ait une action de communication à la fin de la première partie, c'est-à-dire celle qui était sous le cadre de l'arrêté préfectoral.

M. LHIRONDELLE demande s'il serait possible d'avoir le compte rendu quelques jours avant le prochain point.

M. SALINGUE demande s'il serait possible de se rendre sur le site de Synthexim pour voir ce qui se passe réellement.

Mme la Sous-Préfète répond que pour des raisons de sécurité, ce n'est pas possible, il y a également une problématique de propriété. Cette demande sera étudiée dans le cadre des possibilités juridiques et/ou de sécurité mais cela paraît difficile. Pour la question du compte-rendu, la demande est prise en compte.

M. MIGNONET clôt la CSS en remerciant les participants.